

130 - Accompagnement du public en territoire

**Proposition d'approbation de la convention partenariale  
et financière avec l'Eurométropole de Strasbourg pour  
l'expérimentation d'une pratique de santé intégrée**

CD/2020/062

**Service chef de file :**

A2 - Délégation à la Transformation et à l'Innovation de l'Action Publique

A220 - Délégation au Développement Social

Résumé :

Depuis septembre 2019, l'Eurométropole de Strasbourg et ses partenaires sont lauréats de l'appel à projets Territoires d'innovation, lancé par le Secrétariat Général Pour l'Investissement et la Banque des Territoires, pour le projet « Territoires de santé de demain » (TSD). Dès son démarrage, le Département du Bas-Rhin a participé activement à ce projet. Cet engagement a été validé lors des Commissions Permanentes du 28 mai 2018 et du 14 septembre 2020.

Dans le cadre de sa stratégie Santé adoptée lors de la Séance Plénière du 13 décembre 2018, le Département s'est engagé dans une politique volontariste et innovante en matière de santé.

C'est dans ce cadre et par délibération n° CP/2020/259 de la commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 14 septembre 2020 que le Département du Bas-Rhin a attribué à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) une subvention de 182.500 € pour contribuer au financement de l'expérimentation visant à la mise en œuvre d'une pratique de santé intégrée sur le territoire de l'EMS et sur les 4 Communautés de communes du Territoire Ouest dans le cadre de la démarche Territoire de Santé de Demain.

L'objet du présent rapport vise à proposer à l'Assemblée plénière de valider le projet de convention partenariale et financière permettant le versement de cette subvention sur 4 ans à l'Eurométropole de Strasbourg.

Depuis septembre 2019, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que leurs partenaires, dont le Département du Bas-Rhin, sont lauréats de l'appel à projets Territoires d'innovation, lancé par le Secrétariat Général Pour l'Investissement et la Banque des Territoires, pour le projet « Territoires de Santé de Demain » (TSD).

Ce projet s'inscrit dans le long terme (10 ans) et vise à expérimenter dès maintenant une nouvelle approche du système de santé en mettant l'accent sur la prévention. A cet effet, un plan de 34 actions a été élaboré avec pour objectifs :

- d'avoir un impact significatif sur l'amélioration de la santé des populations grâce aux actions structurantes et innovantes et une implication accrue des citoyens ;
- de promouvoir un modèle de démarche territoriale de santé intégré, au modèle

économique stable et pérenne ;

- de mettre en œuvre un nouveau modèle d'alliances territoriales faisant le lien entre l'écosystème d'innovation et les besoins des territoires ;
- de déployer des services adaptables à l'échelle régionale et nationale.

Ce projet met également en avant un partenariat territorial entre un territoire urbain et 14 territoires ruraux (Communauté de Communes du Pays de Saverne, Communauté de Communes Plaine et Plateau, Communauté de Communes Mossig-Vignoble, Territoire de Bitche).

C'est dans ce cadre que la Commission Permanente du Conseil Départemental du 14 septembre 2020 a décidé par délibération n° CP/2020/259 de participer activement à ce projet et de contribuer financièrement à l'expérimentation d'un modèle de santé intégré basé sur la méthode Optimedis développée initialement dans le Kinzigtal en Allemagne par une subvention de 182 500 € sur 4 ans.

Cette expérimentation vise 4 objectifs majeurs :

- Une approche multisectorielle organisée et coordonnée autour des besoins de la population
- Un changement des comportements de la population, plus axé sur la prévention et la responsabilisation citoyenne
- Une modification des pratiques professionnelles : partage de l'information et coordination renforcés, renforcement de la dimension prévention,
- Un dispositif d'évaluation des impacts partagé et développé,
- Un modèle économique inédit en France : cette méthode éprouvée permet la réalisation d'économie en santé pour investir dans des programmes spécifiques, notamment de prévention.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) participent à la mise en place de cette méthode, qui est d'ores et déjà inscrite dans les contrats de santé et médico-sociaux des territoires concernés et co pilotés par l'ARS et le Département.

Le financement de cette expérimentation, conduite par la société OptiMedis dans le cadre d'un marché public, est le suivant :

Prestation OptiMedis	Coût	Contributions partenariales		
		Banque des territoires (TSD)	EMS	Sollicitation auprès du CD 67
Mise en œuvre de la pratique de santé intégré dans le cadre de TSD	730 000 €	375 600 €	171 900 €	<b>182 500 €</b>
+ bons de commande complémentaires	30 000 €	-	30 000 €	-
<i>Mise en œuvre de la méthode au titre du programme santé de l'Union européenne</i>	179 000 €	-	179 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>939 000 €</b>	<b>375 600 €</b>	<b>380 900 €</b>	<b>182 500 €</b>

L'Eurométropole a sollicité le Département du Bas-Rhin à hauteur de 25% du coût de la prestation OptiMedis dans le cadre de TSD, soit comme indiqué un montant de 182 500 € sur 4 ans réparti comme suit :

Année	2020	2021	2022	2023
Financement	41 250 €	43 125 €	43 125 €	55 000€

Le projet de convention partenariale et financière jointe en annexe au présent rapport vise à formaliser la participation du Département à cette expérimentation pilotée par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du projet « Territoires de Santé de Demain » et à permettre le versement de la subvention précitée.

La commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie a émis un avis favorable à ces propositions le 26 octobre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de son Président, décide :*

- *d'approuver les termes du projet de Convention partenariale et financière, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) pour l'expérimentation de la mise en œuvre d'une pratique de santé intégrée afin de permettre le versement au profit de l'EMS d'une subvention d'un montant de 182 500 euros sur 4 ans conformément à la délibération n°CP/2020/259 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 14 septembre 2020*
- *d'autoriser le Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 18/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY